



Assemblée générale du 7 mars 2017

Procès-verbal

Participants :

Pierre Abbet, Michel Allimann, Olivier Annen, Nathalie Badawi, Norbert Ballif, Christophe Barbey, Arnaud Baumgartner, Jérôme Baumgartner, Dominique Besson, Pauline Beutler, Dejan Bozovic, Claude Brocard, Olivier Buchs, Chantal Busz, Michel Chammartin, Marc Chapuis, Antoine Chavannes, Audrey Cuche, Rémy Decombaz, Thomas Dreher, Mireille Duarte, Ariane Ducommun, Eliane Ducommun, Pierre-André Echenard, Caroline Engalenc, Olivier Etter, Immacolata Febbraro, Philippe Ferrari, Stephane Genoux, Yves Gerber, Didier Gindre, Julien Gosset, Stéphane Gourdon, Bénédicte Gross, Eric Gumy, André Jaggi, Pierre Juillet, Patrick Julmi, Serge Kaltenrieder, Charles-Louis Labat, Jean-Daniel Luthi, Johann Mange, Bernard Mégevand, Patrick Michaux, Eric Monbaron, Yves Moulin, Simon Paliouris, Dulima Perez, André Pittet, Catherine Prudhomme, Christian Revaz, Marcel Ritz, Christophe Romy, Jean-Michel Ruegg, René Rutz, Raymond Savary, Dominique Schneiter, Bertrand Scholder, Sergio Tirocini, Antonino Trovato, Pascal Vez, Aldo Zanutel, Jean-Marie Zanutel, Italo Zeder.

Excusés : Daniel Bertschy, Pascal Raggenbass, Patrick Vallat.

Circonstances :

64 personnes réunies selon la liste de présence du jour - En tant que président en exercice, **Pierre Juillet** ouvre la huitième assemblée générale ordinaire de l'association à 18h30, à la salle du Conseil Communal de l'Hôtel de ville de Bussigny.

OUVERTURE DE SEANCE :

Pierre Juillet présente l'ordre du jour prévu, lequel n'entraîne pas de remarque.

L'ordre du jour est accepté.

RAPPORTS ET PV :

Pierre Juillet rappelle que le procès-verbal de l'assemblée générale 2016 est disponible sur le site internet de l'association. Aucune question n'étant posée, l'adoption du PV est soumise au vote des membres.

Le PV de l'assemblée générale 2016 est accepté à l'unanimité.

Le président présente son rapport annuel. Il revient sur la présentation de M. Truffer, sur les conséquences pour les activités de l'association et les défis que cela représente. Il aborde également les départs du comité et remercie les partants pour leur travail.

Le président présente les nouveaux membres et l'entreprise ayant adhéré à l'association depuis l'assemblée générale de 2016, ainsi que les démissions pour la même période.

L'assemblée générale accepte les nouveaux membres.



Antonino Trovato (trésorier) présente les résultats des comptes 2016.

Les comptes bouclent avec des dépenses similaires au budget montré lors de l'AG précédente, mais avec des dépenses inférieures, ce qui entraîne un solde positif d'environ 3600 francs.

Eric Monbaron lit le rapport établi par les vérificateurs des comptes et propose aux membres l'acceptation des comptes 2016. Le rapport est disponible sur demande auprès du comité.

Les comptes 2016 sont acceptés à l'unanimité.

Le rapport des vérificateurs des comptes 2016 est accepté.

Décharge est donnée au comité pour sa gestion.

ELECTIONS :

Pierre Juillet annonce les démissions de trois membres du comité, MM. Allimann, Luthi et Ritz.

Le président propose pour l'année à venir de renouveler le mandat du comité actuel, soit Catherine Prudhomme, Pierre Juillet et Antonino Trovato.

Il informe les membres que deux personnes se sont portées candidats pour intégrer le comité, soit MM. Julien Gosset et Pascal Vez.

Il propose aux membres présents de se porter volontaires pour intégrer le comité, ce que font MM. Eric Monbaron et André Pittet.

Le comité proposé à élection est donc composé de Catherine Prudhomme, Julien Gosset, Pierre Juillet, Eric Monbaron, André Pittet, Antonino Trovato et Pascal Vez.

Le comité ainsi composé est élu par acclamation pour l'année 2017,

Pierre Juillet est réélu président à l'unanimité pour l'année 2017,

Les vérificateurs des comptes pour l'année en cours sont Mme Audrey Cuche et M. Olivier Etter. M. Yves Moulin est désigné comme suppléant.

L'assemblée approuve leur nomination.

BUDGET 2017 :

Antonino Trovato (trésorier) présente le budget prévu pour l'année 2017. Il explique sur quelles bases il a été établi, quels postes ont été repris, pour quelles raisons d'autres ont été relevés. Les recettes sont prévues stables, les dépenses en augmentation du fait de frais supplémentaires prévus pour les salles et conférenciers et de l'introduction d'une indemnisation du comité. Le solde budgété est négatif, de près de 2000 francs.

Le budget 2017 est accepté à l'unanimité.



FORMATIONS

Jean-Daniel Luthi (formations) tire le bilan des formations 2016. Il encourage les membres à remplir les formulaires d'évaluation.

Pierre Juillet présente ensuite les thèmes retenus pour 2017. Le programme sera communiqué en cours d'année.

A sa demande, les membres confirment qu'ils souhaitent maintenir les formations sous la forme « 5 à 7 » actuellement pratiquée.

Les prochaines formations sont prévues à la salle du Conseil Communal (ex salle Jura), à l'Hôtel de ville de Bussigny. Les sujets, lieux, dates et horaires seront confirmés sur le site de l'association.

SITE INTERNET

Catherine Prudhomme (site web) présente la nouvelle version du site internet ; elle passe en revue les changements et nouveautés par rapport à la précédente version.

A part le mode d'accès annualisé des supports de formation, la suppression de l'accès ouvert aux comptes et budgets, ainsi que quelques modifications mineures dans les formulaires, liens et pages, le site reste dans l'ensemble proche de ce qu'il était.

QUESTIONS ET DIVERS

Eric Monbaron pose la question d'une éventuelle formation extra-muros. Pierre Juillet lui répond que pour 2017 ce sera en fonction des opportunités, pour autant qu'il y ait un motif le justifiant, car une telle formation est nettement plus complexe à mettre sur pied. Par contre, il précise qu'il serait intéressé à ce qu'une telle formation soit mise sur pied pour les dix ans de l'association ...

Pierre Juillet, constatant qu'aucune autre question n'est posée, annonce que la prochaine assemblée générale est fixée au 6 mars 2018, à Bussigny (sous réserve).

Le président clôt la séance. Il convie les membres à un échange convivial.

Pour le procès-verbal, le secrétaire :